

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

BIEN VIEILLIR EN SAÔNE-ET-LOIRE UNE CONVENTION POUR LE CHALONNAIS

JEUDI 13 MARS 2025



Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



saoneetloire.fr

BIEN VIEILLIR EN SAÔNE-ET-LOIRE

STRUCTURER ET FINANCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DANS LE CHALONNAIS

Dans le cadre du Schéma unique des solidarités 2023-2027, la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Saône-et-Loire poursuit son engagement en faveur du bien vieillir et du maintien à domicile des personnes âgées. Le jeudi 13 mars 2025, une conférence de presse a été organisée à la Maison Locale de l'Autonomie de Chalon-sur-Saône réunissant les principaux acteurs institutionnels et partenaires financiers engagés dans cette dynamique. Cette rencontre a été l'occasion de présenter officiellement la convention-cadre 2025-2027, visant à structurer et financer les actions de prévention dans le Chalonnais.

L'espérance de vie en France atteint aujourd'hui 80 ans pour les hommes et 85 pour les femmes. Cela représente évidemment une formidable chance, mais aussi un enjeu de santé publique majeur. Pour accompagner le vieillissement de la population, le Département de Saône-et-Loire et ses partenaires ont mis en place une stratégie territoriale ambitieuse pour anticiper et répondre aux besoins des seniors.

Instaurée par la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (2015), la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) joue un rôle clé dans la coordination et le financement des actions de prévention. Son objectif est d'améliorer l'accompagnement des personnes

âgées en favorisant leur maintien à domicile et en réduisant les risques liés à la perte d'autonomie. Afin de structurer et financer les actions de prévention, la convention-cadre a été signée dans le Chalonnais pour trois ans.

Les principaux objectifs de la convention-cadre 2025-2027 :

- ➔ Financer des actions adaptées et innovantes, soutenues par un réseau d'acteurs locaux
- ➔ Garantir une meilleure coordination entre les partenaires pour une réponse plus efficace et équitable sur tout le territoire
- ➔ Encourager la participation des seniors et de leurs familles dans les démarches de prévention.

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION 2025-2027 COUVRE PLUSIEURS AXES PRIORITAIRES DANS 5 THÉMATIQUES MAJEURES.



ACTIVITÉ PHYSIQUE ET PRÉVENTION DES CHUTES

30 % des personnes âgées de plus de 65 ans subissent une chute chaque année. La prévention des chutes passe par le renforcement musculaire, l'équilibre et l'adoption d'une activité physique adaptée.



NUTRITION ET ALIMENTATION ADAPTÉE

Une alimentation équilibrée et adaptée au vieillissement permet de prévenir la dénutrition, qui touche 10 % des personnes âgées à domicile. La mise en place d'ateliers et d'accompagnements nutritionnels constitue un levier essentiel d'amélioration du bien-être.



LIEN SOCIAL ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

L'isolement social des seniors a des conséquences directes sur leur santé physique et mentale. Ce volet prévoit des activités de rencontres, des groupes de parole et des actions de prévention contre la solitude.



ACCÈS ET USAGE DU NUMÉRIQUE

40 % des plus de 70 ans n'utilisent pas Internet. Il s'agit d'une entrave majeure qui empêche d'accéder aux services en ligne et de maintenir un lien avec ses proches. Des formations et des accompagnements sont proposés pour réduire cette fracture numérique.



MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La perte de mobilité entraîne un repli social et une dépendance accrue. Des actions de sensibilisation à la sécurité routière et aux alternatives de transport adaptées sont mises en place.

Au total, 37 actions sont déployées dans le Chalonais, auxquelles s'ajouteront les Ateliers Bons Jours mis en place par KALIVI.

➤ **Le coût total de ces actions est évalué à 1 062 314 € sur 3 ans, financé majoritairement par la CFPPA de Saône-et-Loire à hauteur de 570 482 € (54 % du programme).**

LES ACTEURS ET PARTENAIRES

L'animation territoriale de la démarche est assurée par la **Communauté d'agglomération du Grand Chalon**, en collaboration avec les partenaires suivants :

- **Les Communautés de communes** : Entre Saône et Grosne, Saône-Doubs-Bresse, Sud Côte Chalonnaise
- **Les municipalités engagées** : Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal, Crissey, Saint-Désert
- **Les acteurs institutionnels** : ARS, CARSAT,

CPAM, ANAH, Mutualité Française Saône-et-Loire et Bourgogne Franche-Comté, Kalivi (groupement des caisses de retraite en région)

➤ **Les associations partenaires** : Unis-Cité, Tremplin, Siel Bleu, Promotion Santé Bourgogne Franche-Comté

Cette gouvernance partagée permet une mise en cohérence des actions sur l'ensemble du territoire chalonais et garantit un suivi efficace.

L'autonomie en Saône-et-Loire

En chiffres

- **213,59 M€** budget départemental consacré aux politiques d'autonomie en 2024
- **9 223 bénéficiaires** de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile
- **6 640 bénéficiaires** de l'APA en établissement
- **2 319 adultes bénéficiaires** de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- **400 000 personnes âgées** concernées par la dénutrition en France
- **30 % des + 65 ans** victimes de chutes entraînant des hospitalisations
- **1 379 127 € alloués par la CFPPA** pour financer des actions de prévention en Saône-et-Loire en 2024



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr